

Conseil d'administration

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 octobre 2025

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le « RTC »), tenue le 2 octobre 2025, à 17 h, au 1130, route de l'Église, Québec

Sont présents formant quorum :
M^{me} Maude Mercier Larouche, **présidente**
M. Claude Lavoie, **vice-président**
M^{me} Marise Drapeau
M^{me} Chantale Giguère
M. Sébastien Hallé
M. Joël Joncas
M^{me} Lucie Le Blanc
M^{me} Annie Sanfaçon
M. David Weiser

Sont absents :
M. Jean Simard
M. Jean-François Gosselin
M. Pierre-Luc Lachance

Sont également présents : M. Nicolas Girard, directeur général
M^{me} Stéphanie Deschênes, secrétaire générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Maude Mercier Larouche agit à titre de présidente de l'assemblée et M^{me} Stéphanie Deschênes agit à titre de secrétaire.

La présidente déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 25-050

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Sébastien Hallé et appuyée par M^{me} Annie Sanfaçon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil concernant les sujets de la présente assemblée.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) se tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes s'adressent aux membres du conseil d'administration.

Une pétition est déposée par une citoyenne concernant la nouvelle zone d'attente du terminus Marly et deux questions sont posées par une autre citoyenne, lesquelles sont répondues séance tenante.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2025

Résolution 25-051

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M^{me} Lucie Le Blanc et appuyée par M. David Weiser, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 3 septembre 2025, tel que présenté.

6. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2025

Résolution 25-052

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M^{me} Chantale Giguère et appuyée par M. Claude Lavoie, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 4 septembre 2025, tel que présenté.

7. DOSSIERS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.1 Désignation de l'auditeur indépendant

Résolution 25-053

CONSIDÉRANT QUE l'article 137 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que les livres et les comptes d'une société sont vérifiés chaque année par un vérificateur (auditeur) qu'elle désigne et que l'auditeur doit transmettre son rapport au trésorier;

CONSIDÉRANT QUE la société fixe le mandat de cet auditeur à un maximum de cinq exercices financiers;

CONSIDÉRANT QUE l'article 107.7 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le vérificateur général de la Ville de Québec doit effectuer la vérification des comptes et affaires du Réseau de transport de la Capitale (RTC);

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons d'efficience, il a été convenu avec la Ville de Québec de procéder à un appel d'offres conjoint pour l'obtention de services de vérification;

CONSIDÉRANT QUE, suivant le processus d'appel d'offres, il y a lieu de désigner la firme MALLETTE s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur indépendant du RTC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Joël Joncas et appuyée par M. Sébastien Hallé, il est unanimement résolu de désigner la firme MALLETTE s.e.n.c.r.l., à titre d'auditeur indépendant du RTC pour les exercices financiers de 2025 à 2029.

8. DIVERS

Aucun sujet n'est ajouté sous cette rubrique.

9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

La présidente invite les membres du conseil à la période d'intervention.

La présidente mentionne, qu'en raison de la période électorale, la prochaine assemblée du conseil d'administration du RTC se tiendra le 29 octobre.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés, la séance est levée à 17 h 14.



Maude Mercier Larouche
Présidente



Stéphanie Deschênes
Secrétaire générale